

DEPARTEMENT
Val d'Oise
CANTON
CERGY-NORD
COMMUNE
PUISEUX- PONTOISE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté -Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

N° 26/2021

A R R E T E
PORTANT MISE A JOUR N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire de **PUISEUX-PONTOISE**,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-60 et R153-18

VU la délibération n°2018/09-35 du conseil municipal en date du 20 septembre 2018 portant approbation du plan local d'urbanisme ;

VU l'arrêté du préfet de la région d'Ile-De-France n date du 21 juillet 2021 portant création du périmètre délimité des abords de l'église Saint-Pierre et de la croix en pierre du XIVème siècle protégées au titre des monuments historiques sur le territoires de la commune de Puisseux-Pontoise ;

A R R E T E

Article 1er :

Le plan local d'urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté, sur le point suivant.

- **Creation** du périmètre délimité » des abords de l'église Saint-Pierre inscrite au titre des monuments historiques par arrêté du 3 février 1966, et de la croix en pierre du XIVème siècle classée au titre des monuments historiques par arrêtés du 15 juin 1938 ;
- **Modification** de la liste des servitudes d'utilité publique AC1 :
Création du périmètre délimité des abords des monuments historiques (PDA) en lieu et place des périmètres de 500 mètres .

Le dossier du PDA est annexé au PLU

Article 2 :

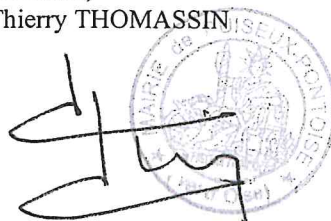
Le dossier de PLU, intégrant la mise à jour, est tenu à la disposition du public à la mairie, aux jours et heures d'ouverture au public

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant pendant un mois et transmis au préfet du Val d'Oise

Fait à PUISEUX-PONTOISE, le 16 octobre 2021

Le Maire,
Thierry THOMASSIN

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PUISEUX-PONTOISE' around the perimeter and a central emblem. The signature is written in a cursive style.